



LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DES

REMBLAIS-DE- SOUTHWOLD

Plan directeur



Parcs Canada Parks Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Directeur général de Parcs Canada, 2006

N° R64-105/44-2006F de catalogue du gouvernement du Canada

ISBN : 0-662-72680-4

Also available in English.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL

DU CANADA DES

REMBLAIS-DE- SOUTHWOLD

Plan directeur

Février, 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada des Remblais-de-Southwold. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada des Remblais-de-Southwold.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "John Baird". The signature is fluid and cursive.

John Baird

L'approbation du présent plan directeur est recommandée par :



Alan Latourelle
Directeur général
Agence Parcs Canada



Chip Bird
Directeur de l'unité de gestion du Sud-Ouest de l'Ontario
Agence Parcs Canada

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION	1
1.1 BUT DU PLAN DIRECTEUR	1
1.2 CONTEXTE LOCAL ET RÉGIONAL	1
2.0 IMPORTANCE DU LHNC DES REMBLAIS DE SOUTHWOLD DANS LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX	2
3.0 INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	2
3.1 CONCEPT D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	2
3.2 MOTIFS DE LA DÉSIGNATION DES REMBLAIS DE SOUTHWOLD	2
3.3 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS DE COMMÉMORATION ET LIEU DÉSIGNÉ	3
4.0 SITUATION ACTUELLE	3
4.1 RESSOURCES DIRECTEMENT LIÉES AUX MOTIFS DE L'IMPORTANCE NATIONALE	3
4.2 MESSAGES D'IMPORTANCE NATIONALE	3
4.3 UTILISATION PAR LES VISITEURS ET EXPLOITATION	5
4.4 PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS	5
5.0 VISION	5
6.0 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION	6
6.1 OBJECTIFS DE GESTION	6
6.2 MESURES DE GESTION	6
7.0 PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS	7
8.0 AUTRES PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC	7
9.0 MISE EN ŒUVRE	8
10.0 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	8
ANNEXES	
FIGURE 1 : CONTEXTE RÉGIONAL	10
FIGURE 2 : CONTEXTE LOCAL	11
FIGURE 3 : SITUATION ACTUELLE	12
FIGURE 4 : PLAN DU VILLAGE À LA LUMIÈRE DES RÉSULTATS DES FOUILLES DE 1976	13

1.0 INTRODUCTION

Le présent document est un plan directeur pour le lieu historique national du Canada des Remblais-de-Southwold, situé dans la partie sud-ouest de l'Ontario, dans le canton rural de Southwold. Le lieu constitue un rare exemple d'un village autochtone entouré d'un double anneau de remblais, construit par les Neutres iroquoiens vers les années 1450 à 1550 apr. J.-C.

1.1 BUT DU PLAN DIRECTEUR

Un plan directeur est un document stratégique qui guide la gestion d'un lieu historique national. Il a une durée de vie de 10 à 15 ans et fait l'objet d'une révision tous les cinq ans afin de refléter les nouvelles conditions, orientations stratégiques et lois. Il est exigé par la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, guidé par une consultation publique et approuvé par le ministre de l'Environnement. La préparation du présent plan directeur est également soumise à la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et aux *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, y compris la politique sur la gestion des ressources culturelles.

Les lieux historiques nationaux existent en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, aux termes de laquelle le gouvernement du Canada reconnaît officiellement la valeur historique d'un lieu par l'entremise de son ministre de l'Environnement, sur la base des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Le plan directeur du lieu historique national du Canada (LHNC) des Remblais-de-Southwold contribuera à guider le processus décisionnel qui permettra de préserver l'intégrité commémorative du lieu et de donner aux visiteurs la possibilité d'utiliser le lieu historique et d'en profiter.

Le présent document est le deuxième plan directeur pour les remblais de Southwold. Le premier, élaboré en 1982, proposait de modestes aménagements au lieu; ceux-ci ont été réalisés. Parcs Canada commence tout juste à encourager les Premières nations à

participer aux discussions et aux décisions portant sur la gestion du lieu, ce qui apparaîtra lors du prochain examen du plan, dans cinq ans.

1.2 CONTEXTE LOCAL ET RÉGIONAL

Le site des remblais de Southwold, antérieur aux contacts avec les Européens, a été établi entre 1450 et 1550 apr. J.-C. par des Neutres iroquoiens. Le site du village de Southwold couvre un secteur d'environ 0,8 hectare (2 acres), entouré d'un anneau de remblais à double paroi. Le lieu est situé dans le Sud-Ouest de l'Ontario, dans le canton rural de Southwold, comté d'Elgin, sur les berges d'un affluent de Talbot Creek, à environ 20 km à l'ouest de St. Thomas. Il s'agit d'un lieu non opérationnel avec un minimum d'installations.

La propriété a l'aspect d'un parc. Elle est entourée d'une forêt de feuillus au nord et de terres agricoles cultivées à l'est, à l'ouest et au sud. On y trouve maintenant quelques arbres dispersés, surtout des feuillus matures. Des herbages graminés et des fleurs sauvages couvrent le sol.

2.0 IMPORTANCE DU LHNC DES REMBLAIS-DE-SOUTHWOLD DANS LE RÉSEAU DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Les Remblais-de-Southwold font partie d'un réseau de plus de 900 lieux historiques nationaux répartis dans tout le pays. Chacun de ces lieux a joué un rôle important dans l'histoire du Canada ou en illustre un aspect important. Ils évoquent des milliers d'années de l'histoire humaine et touchent une grande diversité de thèmes de nature politique, économique, intellectuelle, culturelle ou sociale.

Le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada organise l'histoire du Canada en thèmes. Dans le cadre de ce plan, le LHNC des Remblais-de-Southwold représente le sous-thème « Les premiers habitants du Canada » sous le thème « Un territoire à peupler ». Ce lieu historique fait aussi partie des 154 lieux historiques nationaux qui sont administrés par Parcs Canada et qui, avec les parcs nationaux et les aires marines de conservation du Canada, constituent des lieux patrimoniaux uniques du Canada, des endroits qui renforcent l'identité et la fierté nationales et nous font apprécier la richesse et la diversité du pays où nous vivons.

3.0 INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

3.1 CONCEPT D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

La principale responsabilité de Parcs Canada en ce qui a trait aux Remblais-de-Southwold consiste à veiller à l'intégrité commémorative du lieu historique, c'est-à-dire à son intégralité et à sa qualité. L'intégrité commémorative d'un lieu est préservée lorsque les ressources qui symbolisent ou illustrent son importance ne sont pas endommagées ou menacées; quand les raisons de l'importance nationale du lieu sont communiquées efficacement au public; et quand

les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées par ceux et celles dont les décisions ou les mesures ont une incidence sur le lieu.

On prépare des énoncés d'intégrité commémorative pour tous les lieux appartenant à Parcs Canada. Ces documents identifient ce qui est commémoré ainsi que les motifs de cette commémoration, les ressources d'importance nationale, leur valeur et les objectifs en matière de protection, les messages d'importance nationale et les objectifs en matière de communication efficace, ainsi que d'autres valeurs, ressources et messages patrimoniaux associés à ce lieu. Il s'agit de documents clés utilisés dans la préparation des plans directeurs.

3.2 MOTIFS DE LA DÉSIGNATION DES REMBLAIS DE SOUTHWOLD

Les remblais de Southwold ont été parmi les premiers lieux examinés par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. En effet, ce lieu a été un des premiers sujets discutés à la toute première réunion de la Commission en 1919. Sur une recommandation de la Commission, le lieu a été déclaré d'importance nationale en 1923, et le gouvernement fédéral en a fait l'acquisition en 1929.

La plaque commémorative de 1983 se lit comme suit : « Ce site préhistorique était autrefois un village fortifié, occupé de 1500 à 1650 par les Indiens qui reçurent le nom de Neutres. Un mur de terre et une palissade, plus tard renforcés par un second mur, protégeaient un ensemble de maisons communes. Vers 1450, les Neutres formèrent un groupe culturel distinct au sein de l'Iroquoisie. Leur nom s'explique par leur attitude pacifique lors des guerres entre Indiens. Cette neutralité souleva la colère de la confédération des Iroquois et, à la longue, les Neutres succombèrent aux attaques des Agniers et des Tsonnontouans pour disparaître vers 1650. »

3.3 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS DE COMMÉMORATION ET LIEU DÉSIGNÉ

L'énoncé des objectifs de commémoration fait partie de l'énoncé d'intégrité commémorative. Il renvoie aux motifs de la désignation du lieu comme lieu historique national. Un énoncé des objectifs de commémoration répond à la question : « Quand et pour quelles raisons ce lieu a-t-il été désigné comme lieu historique national par le ministre responsable de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*? » Le lieu désigné correspond exactement à la propriété commémorée.

En mars 2005, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a discuté du lieu et a fourni les renseignements suivants sur l'énoncé des objectifs de commémoration et le lieu désigné :

Les Remblais-de-Southwold ont une importance historique nationale pour les raisons suivantes :

C'est un exemple rare et bien conservé d'un village autochtone fortifié, complètement entouré de remblais et construit par les Attiwandaronks (Neutres iroquoiens) aux alentours de 1450 à 1550 après J.-C.;

L'emplacement désigné de ce lieu est défini comme :

le lot de cinq acres (2,06 hectares) administré par Parcs Canada, à l'exclusion de la servitude ou du droit de passage qui permet d'accéder au lieu.

4.0 SITUATION ACTUELLE

4.1 RESSOURCES DIRECTEMENT LIÉES AUX MOTIFS DE L'IMPORTANCE NATIONALE

Les Remblais-de-Southwold ont fait l'objet de deux grandes fouilles archéologiques, en 1935 et en 1976. On croit que seulement 20 p. 100 du lieu est demeuré intact. Les fouilles de 1976 ont été menées par le London Museum of Archaeology (maintenant connu sous le nom de Museum of Ontario Archaeology) en vertu d'un marché avec Parcs Canada. Le processus de retour des objets archéologiques à l'administration de Parcs Canada a été lancé. On croit qu'aucune

fouille n'a été effectuée à l'extérieur de la propriété de Parcs Canada pour trouver d'autres éléments comme des tertres ou des ossuaires. Le Museum of Ontario Archaeology confirmera ce fait. Les remblais semblent stables, et les fouilles d'amateur ne sont pas un problème.

Un des enjeux potentiels liés à la protection des ressources culturelles est la gestion de la flore sur le terrain, et particulièrement, sur les remblais. Un certain nombre de hêtres matures, à l'intérieur du cercle formé par les remblais, sont en train de mourir et devraient être abattus. Cependant, ils contribuent considérablement à l'ambiance du lieu. Un programme de remplacement de ces arbres a été lancé, mais est actuellement en suspens. La gestion de la flore constitue également une préoccupation, car la croissance de la végétation pourrait endommager ou cacher le tracé des remblais.

4.2 MESSAGES SUR L'IMPORTANCE NATIONALE

La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et trois panneaux, installés en 1983, offrent de brèves explications sur l'importance historique nationale de ce lieu. Le site Web de Parcs Canada fournit un peu d'information sur le lieu. Il n'existe aucune publication, aucun service de mise en valeur du patrimoine ni aucune activité spéciale pour ce lieu.

Il existe un problème quant aux messages à communiquer. Une des raisons pour lesquelles on n'a pas terminé l'énoncé d'intégrité commémorative tient au fait que des renseignements récents ont donné lieu à deux interprétations différentes du but, de la signification et de l'importance du lieu. Ce que nous savons des Remblais-de-Southwold provient de deux sources : les résultats des fouilles archéologiques et la tradition orale des Iroquois Oneida.

Southwold a été habité par les Neutres iroquoiens, ainsi nommés parce qu'ils ne participaient pas aux

conflits avec les autres groupes iroquois. Le village de Southwold, qui s'étend sur un secteur d'environ 0,8 hectare (2 acres), était entouré d'un double anneau de remblais. À l'origine, les remblais servaient de fondation pour un double anneau de piquets ou de palissades qui entouraient presque entièrement le village. L'entrée principale était située dans la partie nord-est des remblais, et deux autres ouvertures (l'une au nord-ouest et l'autre dans la partie méridionale du périmètre) auraient permis à un petit ruisseau tributaire du ruisseau Talbot de couler entre les rangées de palissade.

Les fouilles archéologiques ont permis de mettre à jour les vestiges de 18 longues maisons de tailles et d'orientations variées dans le village, ainsi que d'autres éléments qui semblent être des âtres, des fosses d'entreposage et des fosses à déchets (voir la figure 4.) Une aire ouverte au centre du village servait aux activités communes ou aux réunions. Si toutes les maisons étaient occupées au même moment, on estime que le village pouvait abriter une population d'environ 800 personnes. Les recherches archéologiques permettent de conclure que le village de Southwold est typique des villages préeuropéens des Neutres iroquoiens, entourés de palissades qui en assuraient la *défense*.

Une tradition orale des Iroquois Oneida raconte que le lieu de Southwold était un site réservé aux rituels sacrés, encloué pour soustraire les rituels aux yeux de ceux qui ne devaient pas en être témoins. Le ruisseau qui traversait le village avait été endigué et dérivé pour couler entre les remblais, en un cercle complet, pour les cérémonies de purification qui avaient lieu une ou deux fois par année, lorsque le niveau de l'eau était élevé. Le village n'était donc pas occupé toute l'année, mais servait plutôt de lieu de pèlerinage saisonnier. Cependant, les aînés et leurs aides vivaient peut-être sur les lieux toute l'année pour l'entretenir.

L'interprétation archéologique et les traditions orales se complètent pour rehausser notre compréhension

du lieu des Remblais-de-Southwold. Il existe plusieurs exemples de cas où la tradition orale a permis de fournir une explication que l'archéologie ne trouvait pas. Premièrement, la tradition orale indique que le site n'avait pas un caractère défensif, mais qu'il servait plutôt à des cérémonies spéciales de purification et de guérison. Les archéologues avaient déjà découvert que ce lieu n'était pas typique des villages des Neutres iroquoiens de l'époque parce qu'il était situé en terrain plat, sans défenses naturelles. De plus, ils n'ont trouvé aucune indication que le site ait jamais été attaqué. Deuxièmement, les fouilles menées en 1935 ont effectivement révélé l'existence d'une digue à l'endroit où le ruisseau coule hors des remblais, mais les archéologues n'étaient pas sûrs de la raison d'être d'une digue à cet endroit. Selon la tradition orale, les remblais servaient de fossé lorsque la digue était utilisée, ce qui permettait d'entourer le site d'eau et de symboliser le liquide dans le sein de la Terre mère. Troisièmement, selon les estimations archéologiques, 800 personnes auraient pu vivre en ce lieu, mais, curieusement, on n'y a guère trouvé de traces de déchets. La tradition orale indique que le lieu était gardé par un certain nombre de personnes tout au long de l'année, mais qu'on n'y tenait de grands rassemblements que deux fois par année. Une telle fréquentation aurait effectivement engendré beaucoup moins de déchets, dont on se serait peut-être débarrassé d'une manière spéciale en raison de la nature spéciale ou sacrée du lieu.

On examinera ces interprétations différentes de manière plus approfondie dans le cadre de l'élaboration de l'énoncé d'intégrité commémorative, qui constitue une priorité selon le présent plan directeur. Un objectif à plus long terme pourrait porter sur l'envoi à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada d'une demande de prendre en considération la modification des motifs de la désignation.

4.3 UTILISATION PAR LES VISITEURS ET FONCTIONNEMENT

Les Remblais-de-Southwold sont administrés par l'unité de gestion du Sud-Ouest de l'Ontario. Parcs Canada possède un lot de 2,06 hectares (5 acres) comprenant l'emplacement de l'ancien village. Un droit de passage de 300 mètres à partir de la route 14 du comté d'Elgin permet d'accéder à l'emplacement. Ce droit de passage n'appartient pas à Parcs Canada, mais il constitue une servitude qui fait partie du titre de propriété. Les installations comprennent un petit terrain de stationnement donnant sur la route du comté, des panneaux d'interprétation, quelques tables de pique-nique et des toilettes temporaires. L'entretien du gazon est effectué à contrat par le propriétaire d'un terrain voisin.

L'expérience offerte aux visiteurs des Remblais-de-Southwold est très simple et fait beaucoup appel à leur imagination. Les remblais et les vestiges du petit ruisseau circulant entre eux sont les seuls vestiges historiques visibles. Les hêtres à l'intérieur du cercle des remblais et la forêt de feuillus qui entoure la moitié nord du lieu confèrent à cet endroit une sérénité qui se prête bien à la contemplation.

Nous ne possédons aucune information sur le nombre de visiteurs, leur profil ou les raisons de leur visite. Il faudra effectuer une recherche de base sur les visiteurs pour appuyer le programme de planification.

4.4 PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS

Les Premières nations n'ont eu que des occasions limitées de participer au processus décisionnel ou à la communication des messages sur le lieu.

L'établissement de relations mutuellement profitables avec les Premières nations constitue une priorité pour Parcs Canada à mesure que progressera la mise en œuvre du plan directeur des Remblais-de-Southwold.

Trois bandes des Premières nations pourraient s'intéresser à l'avenir de ce lieu. La bande indienne des Oneidas de la Thames est la bande des Premières

nations la plus proche. Un représentant de cette bande a participé au premier atelier sur l'intégrité commémorative du lieu et a proposé l'interprétation que la bande Oneida fait de la signification du lieu. Les Oneidas de la Thames ne sont pas seulement proches des remblais d'un point de vue géographique, mais également d'un point de vue linguistique et culturel, car ils appartiennent au groupe des langues iroquoiennes. Les Chippewas de la Thames vivent également près de ce lieu. Cette bande appartient cependant à un autre groupe culturel que celui des Neutres iroquoiens ou des Oneidas. La troisième bande de cette région est la Première nation des Muncseys du Delaware.

5.0 VISION

Une vision préliminaire a été préparée pour le LHNC des Remblais-de-Southwold. Elle sera précisée à la lumière des discussions avec les Premières nations et d'autres personnes s'intéressant au lieu.

- Il s'agit d'une occasion de faire participer les Premières nations au choix des histoires à raconter et aux décisions concernant le niveau d'exploitation du lieu.
- Les Remblais-de-Southwold seront protégés et présentés au public comme un des éléments d'un réseau d'attractions patrimoniales, en vertu d'ententes avec les Premières nations ainsi qu'avec des musées et autres lieux de la région de London et de St. Thomas.
- Diverses interprétations du but et de la signification des Remblais-de-Southwold seront présentées aux visiteurs, ce qui les amènera à réfléchir au sens de l'histoire et aux différents moyens d'acquérir des connaissances.
- L'isolement du lieu, son apparence de parc rehaussé par la présence des hêtres ainsi que le peu d'installations qui s'y trouvent contribuent à créer une ambiance qui incite à la réflexion et à la découverte de soi.

- En raison de son appartenance au réseau de lieux patrimoniaux et moyennant des améliorations mineures, le lieu historique national des Remblais-de-Southwold deviendra une importante ressource pédagogique pour les conseils scolaires de la région. Parcs Canada tirera profit de l'occasion pour relier le lieu au curriculum provincial.

6.0 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

6.1 OBJECTIFS DE GESTION

Le présent plan directeur fournit une orientation stratégique pour la préservation de l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada des Remblais-de-Southwold. Les objectifs de Parcs Canada sont les suivants :

- gérer les ressources culturelles du lieu de manière à préserver son intégrité commémorative;
- communiquer des messages sur l'importance nationale du lieu, sur place et à l'extérieur;
- offrir aux visiteurs des expériences enrichissantes;
- établir des relations à long terme avec les Premières nations et les faire participer à des discussions portant sur les moyens de protéger le lieu et de le mettre en valeur à l'avenir;
- explorer les possibilités de collaborer avec les intervenants, les conseils scolaires et les organismes touristiques pour promouvoir le lieu et communiquer les messages relatifs à son importance nationale.

6.2 MESURES DE GESTION

L'ensemble des objectifs de gestion pour le LHNC des Remblais-de-Southwold a une vaste portée. Les mesures spécifiques à prendre pour atteindre les trois premiers objectifs de la liste comprennent les éléments suivants.

6.2.1 Ressources directement liées aux motifs de l'importance nationale

- Terminer l'énoncé d'intégrité commémorative. Il s'agit de la première étape pour identifier ce qui est commémoré et les raisons de cette commémoration, les ressources d'importance nationale, leur valeur et les objectifs en matière de protection, les messages sur l'importance nationale et les objectifs en matière de communication efficace, ainsi que d'autres valeurs, ressources et messages patrimoniaux associés au lieu.
- Présenter à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada une demande de prendre en considération la modification des motifs de la désignation. Cette mesure peut s'inscrire dans un calendrier à plus long terme.
- Préparer un plan de gestion du paysage afin de s'occuper des questions liées à la protection des remblais et de leur tracé, à la santé des hêtres, aux programmes de remplacement des arbres, au contrôle de la végétation et aux autres questions d'aménagement paysager.
- Collaborer avec le Museum of Ontario Archaeology à London et d'autres établissements pour évaluer et répertorier la collection d'artefacts recueillis lors des fouilles archéologiques. Parcs Canada invitera les Premières nations à participer aux décisions sur le transfert de la collection et les moyens de la protéger.

6.2.2 Messages d'importance nationale

- Tout en terminant l'énoncé d'intégrité commémorative, confirmer les messages d'importance nationale et les autres messages.
- Explorer les possibilités d'élargir le public visé par la communication des messages. On pense par exemple à la communication de l'information dans les langues des Premières nations, à la réalisation d'un plus grand nombre de panneaux d'interprétation et à la création de produits pédagogiques et de produits pour le Web.

- Définir les résultats souhaités, les publics et les messages. Dans le cadre de son travail de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada utilise un processus pour définir ces éléments. Actuellement, on ne possède que peu de renseignements sur les visiteurs du lieu ou d'autres publics. Avec la mise en œuvre du présent plan directeur, on pourra déterminer les résultats souhaités pour la mise en valeur du patrimoine, cerner les publics cibles et préparer des messages détaillés pour chacun de ces publics.

6.2.3 Exploitation du lieu et installations destinées aux visiteurs

- Effectuer des recherches pour déterminer le niveau d'utilisation du lieu par les visiteurs ainsi que les besoins et les attentes de ceux-ci.
- Évaluer l'état actuel du lieu, compte tenu du fait qu'il n'est pas en service et comporte peu d'installations. Cette mesure comprend l'évaluation de la condition et de l'efficacité des panneaux de signalisation, de l'aire de stationnement, du sentier menant au lieu et des installations.

7.0 PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS

Un des objectifs importants de Parcs Canada est de faire participer les Premières nations à la mise en œuvre du présent plan directeur au cours des cinq prochaines années. Les mesures à cet effet comprennent les points suivants :

- Communiquer avec les trois Premières nations de la région afin de leur faire connaître le programme de planification, de les inviter à participer et d'entamer des discussions au sujet du lieu.
- Collaborer avec les Premières nations pour organiser des cérémonies ou des activités appropriées sur le plan culturel en vue de reconnaître l'importance du lieu et d'aller de l'avant pour favoriser une meilleure compréhension des buts communs.

- Inviter les Premières nations à participer aux discussions portant sur les besoins en matière de recherche, de gestion du lieu, de préservation de la collection archéologique et de présentation des messages.

8.0 AUTRES PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Comme les services offerts sur le lieu sont limités, il n'existe pas actuellement de partenariats actifs ou de possibilités de participation du public. Afin d'atteindre l'objectif d'exploration des possibilités de collaboration avec des intervenants, des conseils scolaires ou des organismes touristiques pour promouvoir le lieu et communiquer les messages d'importance nationale, les mesures pourraient comprendre les éléments suivants :

- Communiquer avec des intervenants et des partenaires potentiels du domaine du tourisme, comme le Museum of Ontario Archaeology, le Lawson Iroquoian Village, le Ska-Nah-Doht Iroquoian Village, le musée de l'aire de conservation Longwoods ainsi que des groupes patrimoniaux, et les inviter à échanger de l'information et à discuter d'idées de projets conjoints et de produits de marketing.
- Communiquer avec les conseils scolaires locaux afin de vérifier s'ils sont intéressés à améliorer les possibilités d'apprentissage au sujet du lieu.
- Explorer les possibilités de diffuser l'information et de consulter les résidents, les entreprises et les établissements locaux ainsi que les administrations municipales et provinciales.

Au fil de la mise en œuvre du plan directeur se présenteront des occasions de réévaluer les mesures proposées et de réviser le plan. On demandera aux partenaires et aux intervenants de collaborer avec Parcs Canada dans le cadre de ces réévaluations.

9.0 MISE EN ŒUVRE

L'unité de gestion du Sud-Ouest de l'Ontario de Parcs Canada est responsable de la mise en œuvre du présent plan directeur. Parcs Canada utilise son processus annuel d'élaboration de plans d'affaires pour déterminer le financement et le calendrier des mesures établies dans ses plans directeurs.

Le présent plan directeur sera ensuite révisé tous les cinq ans en vue d'évaluer les progrès, de résoudre les nouveaux problèmes et de répondre aux nouvelles priorités.

9.1 RÉSUMÉ DES MESURES CLÉS

Priorité immédiate

- Établir la communication avec les Premières nations pour discuter de leur participation aux discussions portant sur le lieu.
- Communiquer avec les intervenants potentiels, les partenaires touristiques et les conseils scolaires pour déterminer s'ils sont intéressés à participer aux activités de planification.
- Terminer l'énoncé d'intégrité commémorative.

Priorité à moyen terme

- Après avoir terminé l'énoncé d'intégrité commémorative, élaborer un plan de mise en valeur du patrimoine comprenant des initiatives sur place, à l'extérieur du lieu et sur le Web; inviter les Premières nations, les responsables des attractions patrimoniales régionales et les intervenants du milieu scolaire à participer à l'élaboration de ce plan.
- Confirmer les besoins en matière de recherche et élaborer un programme de recherche.
- Évaluer les améliorations à apporter aux installations pour les visiteurs et, s'il y a lieu, en faire la planification.
- Élaborer un plan de gestion du paysage pour le lieu.

Priorité à long terme

- Évaluer la nécessité de présenter à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada la question des nouvelles interprétations suggérées et de lui demander de prendre en considération la modification des motifs de la désignation.

10.0 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le présent plan directeur pour le lieu historique national du Canada des Remblais-de-Southwold a été évalué pour déterminer si les stratégies et les mesures proposées risquaient d'avoir un impact négatif sur l'environnement. En outre, on a examiné le plan pour cerner les impacts sur l'environnement dont on devrait tenir compte pour établir les orientations de gestion. L'évaluation environnementale a été réalisée conformément à la Directive de gestion de Parcs Canada 2.4.2-Évaluation des impacts (1998), au *Guide de Parcs Canada pour l'évaluation environnementale des plans directeurs des parcs* (2000) et au *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes* (Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, 1993). L'évaluation environnementale permet de s'assurer que le plan respecte les politiques environnementales de Parcs Canada et du gouvernement du Canada. L'évaluation environnementale des propositions de gestion a été réalisée au cours de la dernière étape de la rédaction du plan directeur afin de permettre l'intégration des changements nécessaires au document final.

Les activités et les mesures proposées dans le plan directeur du LHNC des Remblais-de-Southwold sont de nature positive et appuient l'objectif général de préservation de l'intégrité commémorative du lieu. L'évaluation a révélé que les propositions de gestion auraient un impact positif sur l'environnement naturel, culturel et socio-économique, et qu'elles comprenaient des mesures comme l'établissement d'une communication continue entre Parcs Canada et

les Premières nations intéressées. À l'avenir, si on entreprend des travaux d'entretien sur le lieu, comme l'amélioration des installations destinées aux visiteurs, il sera peut être nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale spécifique en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

En général, les initiatives du plan contribuent à la préservation de l'intégrité commémorative du lieu et s'inscrivent clairement dans la poursuite des objectifs de Parcs Canada en matière de gestion des ressources culturelles. Ce faisant, elles devraient contribuer à la réalisation de la vision de l'avenir du lieu historique national du Canada des Remblais-de-Southwold.

Figure 1

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES
REMBLAIS-DE-SOUTHWOLD
Contexte régional

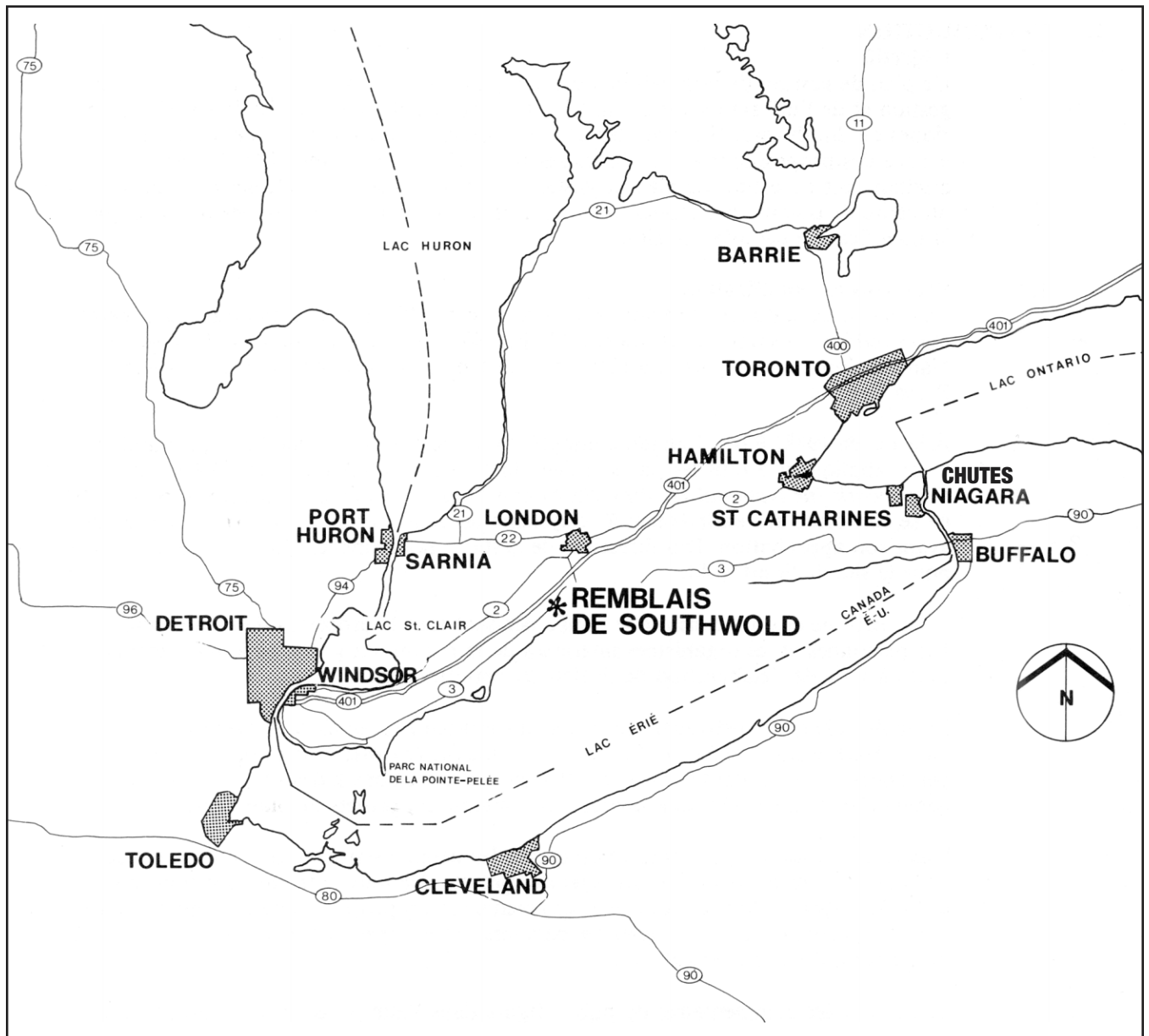


Figure 2

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES
REMBLAIS-DE-SOUTHWOLD
Contexte local

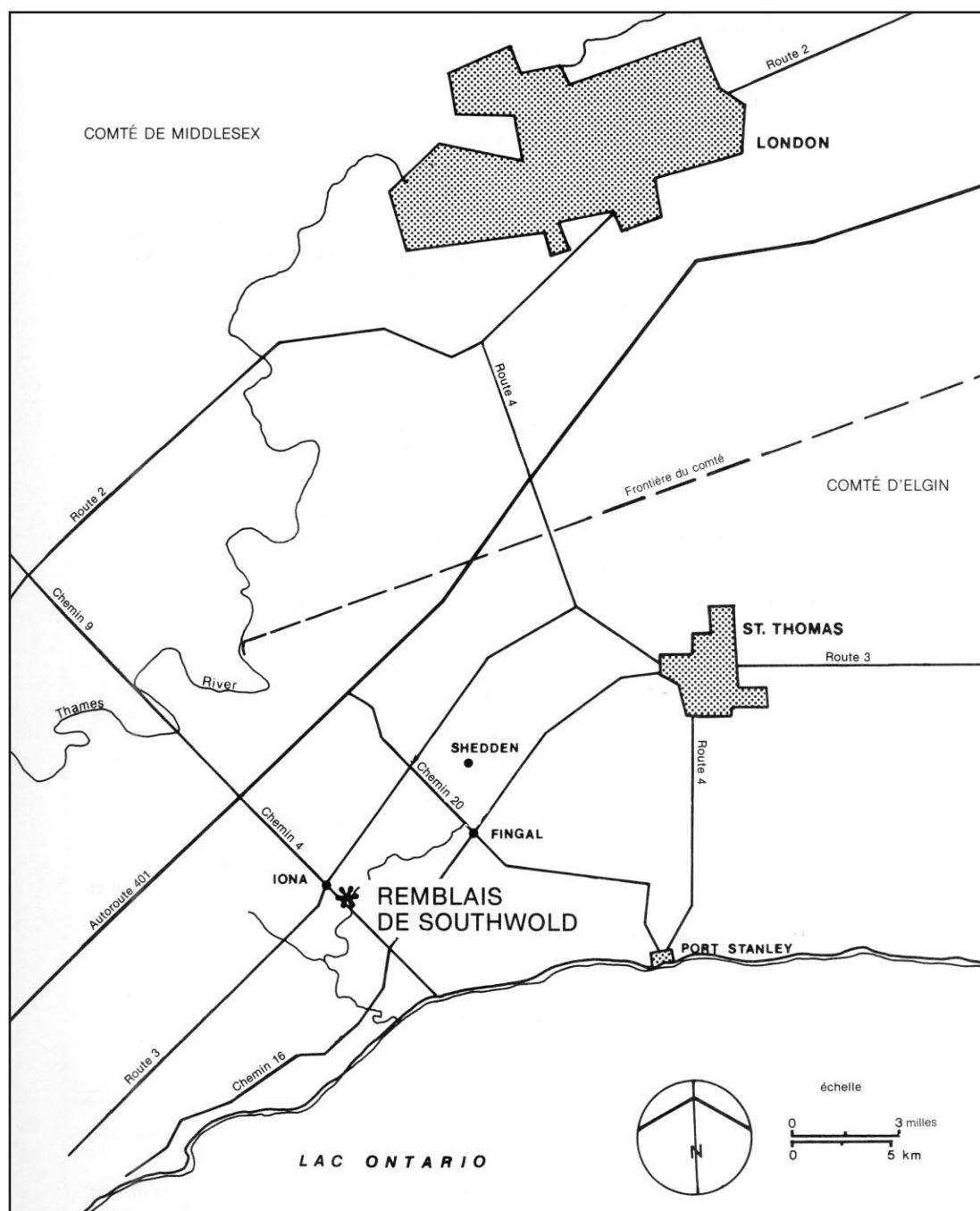


Figure 3

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES
REMBLAIS-DE-SOUTHWOLD
Situation actuelle

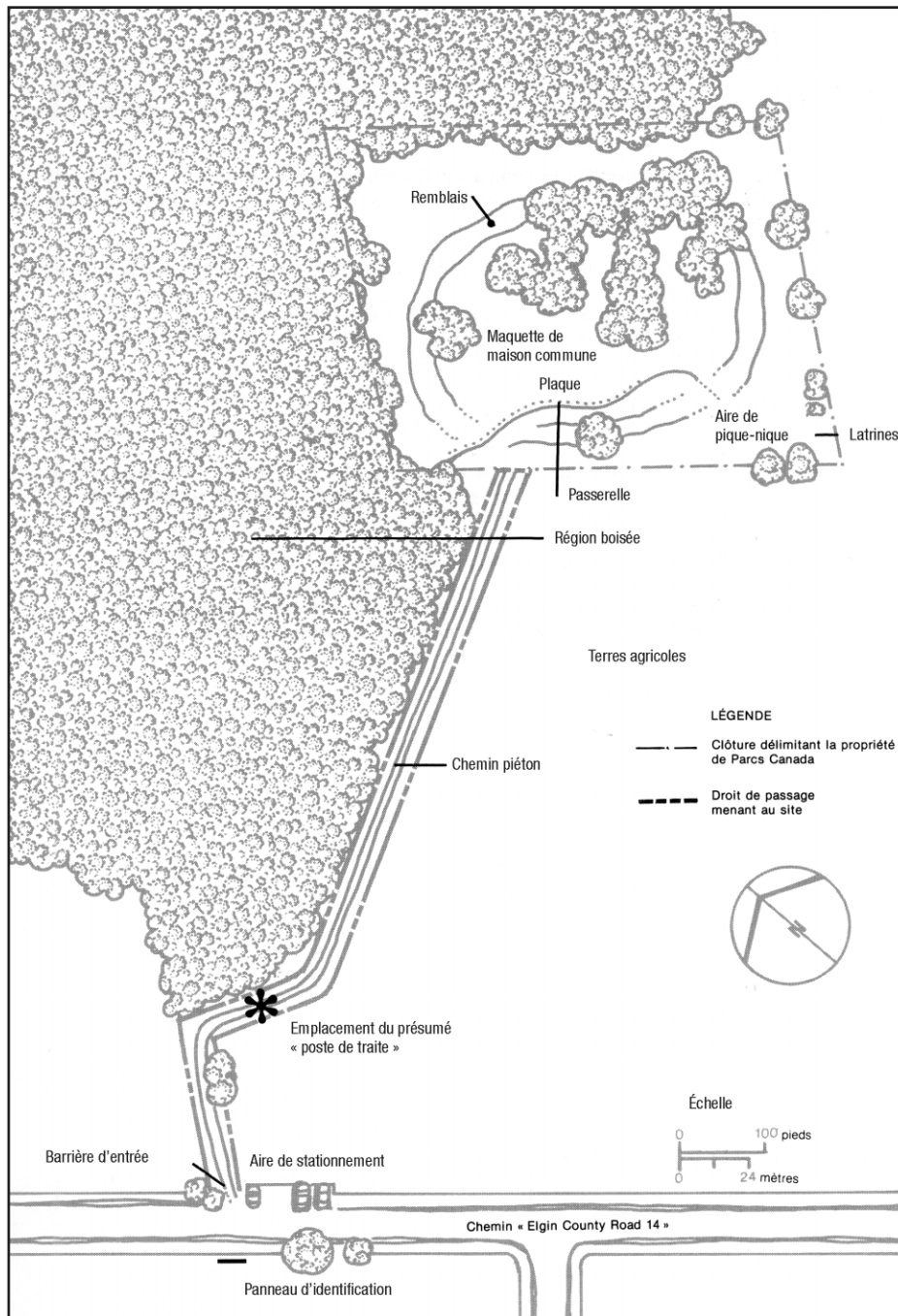


Figure 4

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES
REMBLAIS-DE-SOUTHWOLD
Plan du village déduit des résultats des fouilles de 1976

